

À noter enfin qu'une Anne-Marguerite Lamesle, sans doute fille de l'un des trois premiers, avait épousé l'imprimeur Pierre Delormel, lui avait succédé en 1730 et était morte le 29 janv. 1760. Une fille de Gilles II avait épousé l'imprimeur Nicolas-François Valleyre.

Lottin, *Catalogue chronol. des libraires de Paris*, 1789, p. 98. — M. Audin, *Les Livrets typographiques des fondateurs parisiens*, Amsterdam, 1964, p. 44, 49 et 204. — *The typespecimens of Claude Lamesle, a facsimile of the first edition*. With an introduction by A.F. Johnson, Amsterdam, 1965.

A. LABARRE.

LA MESNARDIÈRE ou **LA MÉNARDIÈRE** (HIP-POLYTE-JULES PILET DE), médecin, poète, auteur dramatique [Le Loroux-Bottreau (Loire-Atlantique) 1610 - Paris 4 juin 1663]. Il fait ses études médicales à Nantes. À peine obtenu son doctorat en médecine, il publie à La Flèche en 1635 un *Traité de la mélancholie, savoir si elle est la cause des effets que l'on remarque dans les possédés de Loudun* ..., où il soutient, contrairement à M. Duncan, que ces religieuses n'étaient pas des malades mentales mais des victimes de maléfices. Cette position, conforme aux thèses officielles, ne pouvait que plaire à Richelieu qui appela La Mesnardière à Paris et le nomma son médecin ordinaire. Le duc d'Orléans, frère du roi, en fit autant. En 1638 La Mesnardière publia encore une traduction, plutôt une paraphrase, du *Panegyrique de Trajan* de Pline le Jeune, et *Raisonnemens ... sur la nature des esprits qui servent aux sentimens*. C'est alors qu'il décide — encouragé par Richelieu — d'abandonner la médecine pour se consacrer entièrement aux belles lettres. Il devient maître d'hôtel ordinaire de la maison du roi et lecteur ordinaire de la chambre. Toujours sur les conseils de Richelieu, il rédige le 1^{er} tome — celui relatif à la tragédie — de sa *Poétique*, 1639, une œuvre qui restera inachevée après la mort du cardinal mais une œuvre que certains (1) n'hésitent pas à considérer comme la plus marquante du XVII^e s. pour la théorie dramatique, plus importante même que *La pratique du théâtre*, 1657, de d'Aubignac (IV, 151-55).

Il a écrit pour la cour des poèmes et des récits de circonstance ; il a aussi beaucoup écrit pour le théâtre. On se reportera aux *Poésies de J. de L. M.* ..., 1656, et aux *Relations de guerre, contenant le secours d'Arras en l'année 1654, le siège de Valence en l'année 1656, et le siège de Dunkerque en l'année 1658*, 1662. De ses œuvres dramatiques, on retiendra *Alinde* ..., 1643, une tragédie orientale sanguinaire écrite dès 1639. Selon Tallemant Des Réaux elle n'aurait été jouée — sans succès — qu'une seule fois en 1640 ou 1641, et serait inspirée d'un récit de Mlle de Gournay, *Le promenoir de M. de Montaigne*, 1594.

La Mesnardière avait été élu à l'Académie Française au fauteuil de Tristan L'Hermite en 1655. En son temps les critiques étaient assez réservées. À part Bussy qui en fait « un virtuose qui a fort bien écrit de toutes les manières », le ton est plutôt donné par Éloy qui le traite en toute simplicité de « bavard éloquent ». De nos jours, il est tombé dans l'oubli le plus total.

Hoefer, XXIX, 201-02. — (1) S. D'Amico (ss. dir.), *Enciclopedia dello spettacolo*, 1959, VI, 1179-80. — *D.L.F.*, XVII^e s., II, 572. — Cioranescu, XVII^e s., II, 1170-71.

J.-P. LOBIES.

LA MESSELIÈRE (FROTIER DE). Voir FROTIER DE LA MESSELIÈRE, XIV, 1402-04.

LA MESSELIÈRE (FROTIER, marquis DE LA COSTE DE). Voir LA COSTE DE MESSELIÈRE ou LA COSTE - MESSELIÈRE, XIX, 28-30.

1. LAMETH (ALEXANDRE-THÉODORE-VICTOR), maréchal de camp, homme politique [Paris 28 oct. 1760 - id. 19 mars 1829]. Ayant reçu les mêmes prénoms que l'un de ses aînés, pour s'en différencier, il utilise celui d'Alexandre, son frère ayant privilégié celui de Théodore. C'est le plus jeune des fils de Louis-Charles de Lameth-Hennencourt (n° 6) et de Marie-Thérèse de Broglie. Il est reçu à sa naissance chevalier de Malte. Comme tous ses frères il se dirige vers une carrière militaire. Admis à 17 ans aux Gardes du Corps, il est sous-lieutenant au rég. Royal-Champagne en 1778 et, dès l'année suivante, capitaine réformé au rég. Royal-Cavalerie. Il s'embarque pour l'Amérique le 19 mai 1782 afin de rejoindre son frère Charles (n° 4), il y sera aide de camp de Rochambeau et adjudant général, mais n'aura aucune occasion de combattre. Il revient en France dès l'année suivante, converti, comme la plupart des Français ayant participé à cette guerre d'indépendance américaine, aux idéaux de liberté, d'égalité et de démocratie. Il est franc-maçon affilié à la loge militaire des « Bons-amis ». Estimé de la famille royale, jouissant en particulier de la sympathie de la reine, il est admis aux honneurs de la Cour à titre personnel, fait chevalier de S.-Louis et promu mestre de camp du rég. Royal-Lorraine avant d'être nommé le 7 janv. 1789 colonel attaché au rég. des Cuirassiers. Comme pour son frère Charles, la convocation des États généraux va infléchir son destin et le lancer dans une carrière politique. Dès 1788 il est membre de la Société des amis des Noirs et de celle des Trente. Élu le 5 avr. 1789 député de la noblesse du bailliage de Péronne, il se distingue par ses interventions dès la première séance. Siégeant avec les députés de la noblesse qui votent pour la vérification en commun des pouvoirs, il est des quarante-sept premiers députés de la noblesse à rejoindre le Tiers État le 27 juin 1789. Membre très actif de pas moins de huit comités, il est l'un des 53 députés qui interviennent le plus souvent à la Constituyente, quant à lui le plus souvent en matières constitutionnelle et militaire, mais aussi en bien d'autres domaines. Élu secrétaire de l'Assemblée le 10 oct. 1789, il en sera président le 20 nov. 1790. Membre du club breton, il est l'un des fondateurs du club des Jacobins dont il est élu secrétaire dès la première réunion. Dans la nuit du 4 août il se prononce contre les privilèges féodaux et figure parmi les nobles qui font publiquement abandon des leurs. Ses détracteurs soutiendront que ce sacrifice ne lui coûte guère, n'ayant à perdre qu'un très modeste titre de chevalier. Le 6 août, il soutient Buzot qui préconise la saisie et la vente des biens du clergé pour éteindre la dette publique. Il s'attaque aux parlements et dépose le 3 nov. 1789 une motion — adoptée le jour même — conduisant à leur mise en vacances en attendant une nouvelle organisation de la justice. En ce qui concerne la monarchie, contestant le principe du droit divin, il soutient que c'est la Nation qui délègue au roi son rôle et qu'il en découle que le souverain ne peut disposer du droit de déclarer la guerre ou de négocier la paix, droit qui ne peut qu'appartenir à l'Assemblée. Il soutient la liberté de la presse malgré les attaques virulentes dont il est, avec son frère Charles, la cible de la part de Marat à gauche et de Rivarol, Durosoy et de l'abbé Royou du côté des monarchistes. L'amitié et

l'unité d'action entre Barnave, Duport et lui, fera qualifier leur groupe de « triumvirat ». Mais c'est au sein du comité militaire que l'action d'Alexandre de Lameth sera la plus importante. S'il considère qu'il ne peut y avoir qu'un chef suprême de l'armée, le roi, seul apte à prendre les décisions rapides qui peuvent être nécessaires, il ajoute aussitôt que celui-ci doit être contrôlé par le pouvoir législatif. Il fait des propositions pour réglementer l'admission et l'avancement dans une armée qui se doit d'être citoyenne, ordonnée, hiérarchisée et disciplinée alors que l'armée de la Révolution est minée par l'indiscipline, que ses cadres partent en émigration et que le recrutement s'est tari. Il croit dangereuse la pratique qui s'instaure de l'élection des officiers par la troupe, pratique qui ne peut que ruiner l'autorité nécessaire de l'officier. Pour combler les vides creusés dans les rangs par les désertions, il propose à l'Assemblée constituante qu'il soit fait appel à des volontaires issus de la garde nationale. Sa proposition se heurte à une double opposition, celle de la droite monarchiste qui ne souhaitait pas renforcer l'armée de la Révolution, et celle de la gauche qui craint de donner au pouvoir exécutif un dangereux instrument de reprise en main. La tentative de fuite du roi convainc cependant l'Assemblée législative de la réalité du danger d'une intervention extérieure et le 21 juin 1791, un décret prévoit « qu'il sera fait dans chaque département une conscription libre de gardes nationaux de bonne volonté ». Une première levée rassemblera un peu plus de cent mille hommes. Mais l'affaire de Varennes a profondément troublé Alexandre de Lameth, tout comme son frère et ses amis politiques ; la Révolution dépasse les limites qu'ils auraient souhaitées ; avec Barnave et son frère Charles, faute de pouvoir convaincre les Jacobins de s'opposer aux tendances républicaines ou orléanistes qui commencent à se faire jour, Alexandre provoque une scission de ce club et se trouve être l'un des créateurs du club des Feuillants en juillet 1791. Il va désormais tenter de freiner les progrès de la Révolution, souhaitant que soit rendue au roi une partie des prérogatives dont il a été privé. Il se rapproche de La Fayette et soutient son frère Théodore (n° 7) dans sa tentative d'organiser un départ de Louis XVI vers Compiègne. Cependant il a été nommé le 25 juill. 1791 colonel du 5^e rég. de chasseurs à cheval et il sera le 7 mai 1792 promu maréchal de camp. La guerre déclarée, il part aux armées sous Lukner, bientôt remplacé par La Fayette, mais la découverte de l'armoire de fer le compromet et il est déclaré d'accusation. Il refuse de prêter le serment que viennent exiger de lui des commissaires envoyés par l'Assemblée, et fait même prêter à sa brigade un serment de fidélité au roi. N'espérant plus après le 10 août pouvoir aider Louis XVI, se sentant lui-même menacé, il passe la frontière avec La Fayette et comme lui est arrêté par les Autrichiens et emprisonné. Sa captivité dans des conditions très sévères durera jusqu'en 1797 ; il sera alors libéré grâce à une intervention de son oncle, le maréchal de Broglie, et de sa mère. N'espérant pas être admis par l'émigration, il passe en Angleterre où son passé révolutionnaire et les contacts qu'il prend avec certains membres du parti whig, inquiètent Pitt qui le fait expulser. Il rejoint à Hambourg son frère Charles qui y a fondé une maison de commerce. Le coup d'État du 18 fructidor fait échouer une première tentative de retour et ce n'est qu'après le 18 brumaire qu'Alexandre et ses frères seront rayés de la liste des émigrés. Nommé le 23 germinal an X (13 avr. 1802) préfet des Basses-Alpes, il occupera suc-

cessivement les mêmes fonctions dans les départements de Rhin-et-Moselle (12 pluviôse an XIII/1^{er} févr. 1805), de la Roer (3 mai 1806), du Po (19 févr. 1809). Le 16 juill. 1811, il entre au Conseil d'État comme maître des requêtes. À la chute de l'Empire, Louis XVIII l'élève au grade de lieutenant général et le nomme préfet de la Somme (15 juill. 1814). Aux Cent-Jours, Napoléon le fait préfet de la Hte-Garonne (6 avr. 1815) et l'envoie siéger à la Chambre des Pairs (2 juin). La Seconde Restauration le met en retraite définitive en juillet 1816. Alexandre renoue alors avec la politique et réussit à se faire élire le 24 avr. 1820 député de la Seine-Inférieure où il siège aux côtés de La Fayette et de Benjamin Constant avec l'opposition libérale constitutionnelle. Battu aux élections de 1824, il est réélu le 17 nov. 1827, cette fois comme député de Pontoise (Seine-et-Oise). Il meurt célibataire le 5 mars 1829 et son frère Charles reprend son siège à l'Assemblée.

R. et C., III, 566-67. — Robinet, II, 309-10. — Six, II, 47. — A. Révérend, *Armorial du Premier Empire*, 1894-1897, III, 33. — R. Bargeton et alii, *Les préfets du 11 ventôse an VIII au 4 sept. 1870*, 1981, p. 180. — G. Bodinier, *Dict. des officiers de l'armée royale qui ont combattu aux E.-U. ... 1776-1783*, 1982. — A. Soboul, *Dict. histor. de la Révolution Française*, 1989, p. 638. — D. Ligou, *Dict. de la franc-maçonnerie*, 3^e éd., 1991. — E.-H. Lemay, *Dict. des Constituants 1789-1791*, 1991, II, 509-12. J. RÉVEILLIEZ.

2. LAMETH (AUGUSTIN-LOUIS-CHARLES, marquis DE), maréchal de camp, député [Hénencourt (Somme) 20 juin 1755 - Paris 19 janv. 1837]. Second fils de Louis-Charles de Lameth-Hennencourt (n° 6), maréchal de camp, et de Marie-Thérèse de Broglie. Destiné au métier des armes, il entre à quinze ans comme volontaire au rég. de La Rochefoucauld-Dragons. Capitaine au rég. de Berry-Cavalerie le 20 mars 1774, puis mestre de camp en second du rég. d'Auvergne, il sert outre-mer aux Antilles en 1782-1783. De retour en France, il commande huit ans durant le rég. de la Couronne avant d'être promu maréchal de camp le 1^{er} mars 1791. Moins enthousiaste que ses frères pour les idées nouvelles et très attaché à la monarchie absolue, Augustin abandonne la carrière militaire et part en retraite sur ses terres d'Hénencourt où ses activités politiques se réduiront aux fonctions de maire du village, village dont il sera l'élu à plusieurs reprises. Un seul intermède militaire après la Révolution : en 1809, comme commandant de la légion de la garde nationale de son arrond., il est appelé à conduire ses gardes sur l'Escaut pour y rejoindre les troupes de l'armée de Bernadotte allant à la défense d'Anvers que menace un débarquement d'Anglais ; le repli de ceux-ci évite l'affrontement. Appelé le 2 vendémiaire an XIV (24 sept. 1805) par le Sénat conservateur à représenter le départ. de la Somme au Corps législatif, il y siégera jusqu'en 1810 sans jamais s'y faire remarquer par une quelconque intervention. Sa présence sera tout aussi discrète pendant les Cent-Jours quand il est envoyé à la Chambre des représentants. La Seconde Restauration ne le fait pas renoncer à sa retraite ; il se retire de nouveau sur ses terres, jusqu'à sa mort.

D'un premier mariage avec Cécile-Suzanne, fille de Jean-Frédéric de La Tour Du Pin-Gouvernet, ministre de la guerre de Louis XVI en 1789, guillotiné le 28 avr. 1794, et de Cécile-Charlotte Guynot de Mauconseil, il eut deux fils : Alfred, né en 1784, qui commence à servir comme volontaire en 1800 avant d'être successivement aide de camp du maréchal Soult et de